



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2019**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. FALCONNET Georges, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme POINTET Martine, M. BARAN Gabin, Mme ARRAULT Marie-Pierre, Mme BLAND Hélène, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, M. FLANDIN David, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, M. MAURIANGE Claude.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. CHEDECAL Sylvain, Mme GODART Sylviane, M. PARIS Yves, Mme FALCONNET Sandrine, Mme DEPLAIX Doris.

PROCURATIONS :

Mme GODART Sylviane donne pouvoir à Mme POINTET Martine.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire a demandé au conseil le rajout d'une question à l'ordre du jour ayant pour objet la restitution par le Grand Annecy du centre de tri postal en pleine propriété. Accord du conseil.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 2 avril 2019.

Après avoir débattu, **ADOpte** à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

URBANISME :

▪ **Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Annecy**

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- **Autorisations de stationnement pour deux bateaux au ponton communal des Borenges - Manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée**
- **Dénomination d'une nouvelle voie au Centre**
- **Dénomination de la maison des Jardins du Prieuré**

FINANCES :

- **Souscription d'un emprunt**
- **Attribution d'une subvention à MUTAME SAVOIE MT BLANC**
- **Demande d'autorisation pour l'utilisation du nouveau dispositif PayFiP mis en place par la DGFIP**
- **Demande de subvention – Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL)**

PERSONNEL :

- **Modification du tableau des effectifs**

DIVERS :

- **Liste des jurés d'assise pour 2020**

FONCIER - BAUX :

- **Convention d'occupation précaire d'un local communal – Société Teractem**
- **Acquisition partielle de la parcelle AN100**

Questions diverses

.....

URBANISME :

- **Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Annecy**

Il a été rappelé que par délibération en date du 28 mars 2019, le Grand Annecy Agglomération a approuvé le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Annecy et que ce document définit pour une durée de six ans, les objectifs et principes de la politique en ce domaine. Ce document qui devrait être rendu opposable début 2020, imposera la mise en compatibilité du PLU dans un délai de trois ans. Le Conseil municipal, après en avoir débattu, a délibéré, a approuvé le projet de PLH du Grand Annecy, et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier par 20 voix pour et 3 voix contre des membres présents et représentés.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- **Autorisations de stationnement pour deux bateaux au ponton communal des Borenges - Manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée**

Le Conseil municipal a été informé que dans le cadre de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et plus précisément de l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), un avis de publicité sous la forme d'un porté à connaissance d'une manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée a été publié le 19 avril 2019 sur le site internet de la commune de Sevrier. Cet avis de publicité portait sur la mise en place d'une activité commerciale de ski nautique encadrée par des titulaires du Brevet d'Etat ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport. Les deux mouillages à occuper et objet du présent dossier sont situés au ponton communal des Borenges Un seul dossier a été remis à l'issue de ce porté à connaissance. Le Conseil municipal a donc émis un avis favorable à la proposition de ce demandeur, et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour les autorisations de stationnement pour deux bateaux au ponton communal des Borenges, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

▪ **Dénomination d'une nouvelle voie au Centre**

Il a été rappelé que dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, une nouvelle voie a été créée sur l'ancien terrain de foot afin de permettre l'accès à la résidence de la Liaz, et qu'il y avait donc lieu de nommer cette nouvelle voie longue de 163 m. Après avoir débattu de la proposition initialement faite (Allée de la Liaz), **le Conseil a finalement décidé de reporter cette question à un conseil municipal ultérieur.**

▪ **Dénomination de la maison des Jardins du Prieuré**

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, a approuvé la nouvelle dénomination du bâtiment des jardins du Prieuré qui devient "La Villa du Prieuré".

FINANCES :

▪ **Souscription d'un emprunt**

Il a été rappelé que dans le cadre du programme d'investissements inscrits au budget primitif 2019, lequel a été adopté par délibération du 2 avril dernier, le Conseil municipal a retenu l'option d'un emprunt de **1 500 000 €** pour permettre le financement des opérations inscrites à ce programme.

Après consultation auprès des partenaires financiers, l'offre de prêt à échéance choisie de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes est la plus intéressante et le Conseil municipal a donc validé cette proposition et a autorisé le Maire à effectuer toute démarche nécessaire pour faire aboutir cette souscription.

▪ **Attribution d'une subvention à MUTAME SAVOIE MT BLANC**

Il a été rappelé que cette mutuelle couvre les employés territoriaux de Haute-Savoie et appelle au renouvellement chaque année d'une subvention, laquelle est fonction du nombre d'adhérents, auprès de chaque collectivité. Cependant cette année, leur demande ayant été transmise après le vote du budget 2019, elle doit être prise en compte dans le cadre de l'enveloppe non attribuée pour le présent exercice budgétaire. Cette subvention se monte à **78 €**. Accord du conseil municipal.

▪ **Demande d'autorisation pour l'utilisation du nouveau dispositif PayFiP mis en place par la DGFIP**

Après avoir rappelé que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a développé le dispositif « PayFiP » et exposé les caractéristiques de ce dernier, le Conseil municipal a approuvé le principe du paiement en ligne via le dispositif PayFiP à compter de 2019 et a autorisé Monsieur le Maire à signer la ou les conventions d'adhésion à intervenir régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de ce service.

▪ **Demande de subvention – Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL)**

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à Investissement public Local, le Conseil municipal a sollicité une subvention pour la mise en accessibilité des équipements du tennis plein air et couverts, ces opérations ayant été inscrites au Budget primitif 2019. Le plan de financement prévisionnel prévoit une subvention DSIL de 20 % d'une dépense globale de 63 600 € HT.

PERSONNEL :

▪ Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal a modifié le tableau des effectifs du personnel communal pour prendre en compte un recrutement au sein des services techniques sur un grade différent de celui inscrit jusqu'à présent à ce tableau.

DIVERS :

• Liste des jurés d'assise pour 2020

Conformément à la Loi, le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de neuf personnes âgées de 23 ans accomplis en 2020, étant précisé que sur ces neuf personnes tirées au sort, trois seulement seront désignées par le Tribunal comme Jurés.

FONCIER - BAUX :

• Convention d'occupation précaire d'un local communal – Société Teractem

Il a été indiqué qu'une convention précaire convenait d'être signée avec la société Teractem pour l'occupation de la maison située au 92 chemin de la Tournette, et qui sert actuellement de base de vie au chantier de la « résidence de la Liaz » au Centre. Un loyer de 1 000 € sera appliqué. Accord du conseil.

• Acquisition partielle de la parcelle AN100

Afin d'aménager les accotements et notamment le bord de la parcelle AN100 situé sur la partie haute du hameau de Cessenaz, dans le cadre des travaux d'aménagement routiers projetés, il convient d'acquérir une partie de la parcelle AN 100 pour 104m² environ, et un coût de 10 000 €. Accord du conseil.

Rajout à l'ordre du jour : Restitution du bâtiment « Centre de Tri Postal »

Après avoir rappelé les dispositions issues des articles L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de la fiche 331-2-1-2 du Guide de l'intercommunalité, et de l'article D. 1617-19 du CGCT, et selon l'exposé du Grand Annecy acté par sa délibération D-2019-105, Monsieur le Maire a proposé au Conseil municipal de régulariser la situation, et en conséquence d'approuver la restitution du bâtiment « Centre de Tri Postal » et de la Chaudière « Centre de Tri », dont les frais de notaire sont à la charge de la commune de Sevrier, et de l'autoriser à signer le procès-verbal de restitution et toutes les pièces inhérentes à ce dossier. **Accord** du conseil.

• Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 00.

SEVRIER, le 15 mai 2019

LE MAIRE,

Jacques REY